

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2021

Nos réf : HT/DB/MCR

Présents : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

Excusés :

EMONIN Ghislaine a donné procuration HERGAS Jasmine,
LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre,
DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie,
REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre,
WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.

Madame Sophie RADREAU, Maire :

- ouvre la séance ;
- dresse l'état des présences ;
- **Jean GATSCHINE** est nommé secrétaire de séance ;
- constate le quorum.

Madame le Maire précise : « Comme le Conseil Municipal a lieu à 18h30, et se déroule donc après le début du couvre-feu, le public ne peut pas y assister. Nous sommes dans l'obligation de voter un huis clos puisque nous ne pouvons transmettre les débats sur un réseau internet quelconque »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** accepte que la séance se déroule à huis clos.

Madame le Maire ajoute : « Le représentant de la presse est présent dans le cadre de son travail. Dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, lorsqu'il y a huis clos, la Presse doit se retirer. Il faut donc que nous votions pour lui accorder le droit de rester présent à cette séance »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** accepte la présence du représentant de la presse.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 03 mars 2021 n'appelle aucune observation.

Les membres signent le registre.

Madame le Maire présente le document sur table demandé par **Madame Agnès TRAVERSIER** lors d'un précédent Conseil Municipal.

Bilan quantitatif - accueil loisirs juillet 2020

Dépenses et recettes globales				
Poste de dépenses	Montant TTC		Postes de recettes	Montant TTC
Repas	2 340,00 €		Facturation famille	6 872,25 €
Goûters (environ 30 euros par semaine)	120,00 €		CAF : PSO, CEJ et ATL	13 781,10 €
Personnel (inclus charges, assurance statutaire et 13ième mois)	23 336,70 €		PMA : subvention ACCEM 3-12 ans	3 720,93 €
Fournitures activités manuelles	700,00 €		Subvention DDCSPP : vacances apprenantes	2 700,00 €
Coût des sorties avec frais d'entrée (une par semaine)	3 657,00 €			
Total dépenses*	30 153,70 €		Total recettes	27 074,28 €
<p>* N'inclut pas le coût des fluides, les frais de téléphonie, les impressions, les contrats de maintenance, les produits d'entretien, les produits de désinfection, les serviettes jetables... Coûts faibles une fois ventilés sur ce service.</p>				

Dépenses et recettes nouvelles (suite à l'organisation ACCEM 3-12 ans par la commune)				
Poste de dépenses	Montant TTC		Postes de recettes	Montant TTC
Repas	2 340,00 €		Facturation famille	6 872,25 €
Goûters (environ 30 euros par semaine)	120,00 €		CAF : PSO, CEJ et ATL	2 473,69 €
Personnel (inclus charges, assurance statutaire et 13ième mois)	7 575,81 €		PMA : subvention ACCEM 3-12 ans	3 720,93 €
Fournitures activités manuelles	700,00 €		Subvention DDCSPP : vacances apprenantes	2 700,00 €
Coût des sorties avec frais d'entrée (une par semaine)	3 657,00 €			
Total dépenses*	14 392,81 €		Total recettes	15 766,87 €
* N'inclut pas le coût des fluides, les frais de téléphonie, les impressions, les contrats de maintenance, les produits d'entretien, les produits de désinfection, les serviettes jetables... Coûts faibles une fois ventilés sur ce service.				

Nous pouvons considérer que les dépenses et les recettes supplémentaires sont à l'équilibre si l'on inclue les dépenses non-chiffrées liées aux éléments listés après l'astérisque ci-dessus. Les recettes seraient plus importantes si les effectifs n'avaient pas été bridés du fait de la réticence compréhensible de certains parents, en cette période de crise sanitaire, à inscrire leurs enfants à ces temps d'accueil loisirs.

Ordre du jour :

I – Démission de Madame Alicia PETRUZZELLI – Installation de Monsieur Marcel MANIAS

Madame le Maire accueille **Monsieur Marcel MANIAS**, lui souhaite la bienvenue, et propose de voter pour le remplacement de **Madame Alicia PETRUZZELLI** dans les différentes instances.

Intégration de Monsieur Marcel MANIAS à la Commission "Finances – Administration générale – Gestion du personnel", à la Commission "Petite enfance – Vie scolaire – Jeunesse", à la Commission d'Appel d'Offres (suppléant) ;

Délégation au Syndicat Intercommunal du Complexe Sportif de Voujeaucourt (suppléant) :

Agnès TRAVERSIER : « Pourquoi la Commission d'Appel d'Offres ? »

Sophie RADREAU : « Mme PETRUZZELLI était suppléante au sein de la Commission d'Appel d'Offres. D'autres questions ? »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Madame le Maire précise que **Monsieur Marcel MANIAS** ne fera plus partie des Commissions auxquelles il participait en tant qu'invité.

Présentation par chapitre des comptes administratifs 2020 (par Monsieur Jean-Pierre LOUYS) et des budgets primitifs 2021 de la commune et des trois budgets annexes (par Madame Sophie RADREAU) :

■ Budget primitif Commune :

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2021</u>
FONCTIONNEMENT			<u>administratif 2020</u>	
RECETTES				
Total	002	Résultat de Fonctionnement reporté	274 201,98	447 023,97
Total	013	Atténuations de charges	53 954,06	50 000,00
Total	042	Opérations d'ordre entre sections	2 253,14	25,00
Total	70	Produits des services	205 199,54	231 855,00
Total	73	Impôts et taxes	344 267,14	321 065,00
Total	731	Fiscalité locale	1 578 957,22	1 524 374,00
Total	74	Dotations et participations	1 069 328,22	970 964,00
Total	75	Autres produits gestion courante	66 803,79	72 078,03
Total	76	Produits financiers	2,74	3,00
Total	77	Produits spécifiques	3 033,72	50,00
Total RECETTES FONCTIONNEMENT			3 598 001,55	3 617 438,00

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2021</u>
FONCTIONNEMENT			<u>administratif 2020</u>	
DEPENSES				
Total	011	Charges à caractère général	648 766,04	755 193,00
Total	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 640 302,52	1 783 000,00
Total	014	Atténuations de produits	43 697,00	22 000,00
Total	023	Virement à la section d'investissement	0,00	511 429,13
Total	042	Opérations d'ordre entre sections	98 688,16	110 000,00
Total	65	Autres Charges gestion courante	335 979,02	386 218,00
Total	66	Charges financières	55 756,75	49 447,87
Total	67	Charges spécifiques	0,00	150,00
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			2 823 189,49	3 617 438,00

Agnès TRAVERSIER : « Concernant les charges de personnel, entre 2014 et 2020, elles ont augmenté de 31 595 € sur 6 ans, et pour 2021 il est prévu une augmentation de 46 477 € par rapport à ce qui avait été voté, ou de 142 697,48 € par rapport à ce qui est réalisé, avec en prime deux départs de personnel pour 2021. C'est juste une remarque puisque dans le tract qui mentionnait nos frais de personnel de 2014 à 2020, il était marqué que la commune dépense plus avec moins de personnel »

Nathalie ATAR : « Puisqu'on est dans le tract, juste avant le budget, on reprochait à notre équipe de ne pas être motivée, et on s'aperçoit que dans votre équipe, au bout de moins d'un an, il y a une démission, une personne qui n'habite plus Bavans, et une personne que nous avons vu uniquement à l'installation du Conseil Municipal. C'était aussi une remarque par rapport à votre tract »

Sophie RADREAU : « Je ne vois pas ce que cela a à voir avec les dépenses de fonctionnement. Je voudrais quand même faire remarquer que dans les dépenses supplémentaires de personnel → **Chapitre 64731**, il y a une proposition de nouveaux crédits de 27 737,75 € qui est une allocation de retour à l'emploi que l'on va être obligés de verser à un personnel qui est parti de la commune en 2018 et qui a déjà reçu une prime de départ ; ce personnel n'ayant pas retrouvé d'emploi dans le privé, c'est la commune de Bavans qui est obligée de lui verser près de 30 000 €. Ce n'est pas du fait notre gestion mais plutôt de la vôtre »

Agnès TRAVERSIER : « Concernant ce personnel, quand il est parti, il y avait une rupture conventionnelle, on a été obligés de lui verser une certaine somme qui correspondait, je crois de mémoire, à une somme de 13 000 €, soit 3 mois de salaire. Cette personne est partie parce qu'il avait un projet professionnel qui était un camion de pizzas, qu'il a tenu, et c'était la condition pour pouvoir avoir une rupture conventionnelle. À cette époque, on s'est retourné vers le centre de gestion, qui ne nous a jamais mentionné le fait qu'il fallait payer le retour à l'emploi si ça n'allait pas dans son travail, donc il a eu son camion de pizzas, il a travaillé un petit peu à droite à gauche toujours dans le privé, et effectivement, maintenant je pense que c'est Pôle Emploi qui doit réclamer l'argent qui a été versé, mais au départ,

le centre de gestion n'a jamais évoqué ce point. Donc effectivement, ça date de notre gestion, mais pas de notre fait volontaire »

Sophie RADREAU : « Sur les propositions de nouveaux crédits, on reprend ce qui a été voté en 2020, après on sait très bien que l'on prend un petit peu de marge par rapport à ce qui a été réalisé, donc on arrive au delta dont tu as parlé qui est de combien tu as dit ? »

Agnès TRAVERSIER : « 46 477 € par rapport à ce qui avait été voté, ou de 142 697,48 € par rapport au réalisé »

Sophie RADREAU : « La comparaison avec le réalisé n'est pas indicatif, si l'on prend le budgétisé 2020, il y a une augmentation de 46 477.00 €, avec les 30 000.00 € d'allocation de retour à l'emploi et l'augmentation automatique, nous ne sommes pas loin du compte »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « On a donné des explications aux orientations budgétaires qui détaillaient les évolutions mécaniques du fait du PPCR, du fait de la prise en compte des 10% sur les contrats et les CDD que l'on doit payer dorénavant, c'est la prime de précarité ; on a aussi anticipé le fait que l'on sera peut-être obligés de prendre en charge les mutuelles. Tous ces éléments font que l'on anticipe une augmentation »

Agnès TRAVERSIER : « Ce n'était pas l'objet du propos, il s'agissait de répondre aux remarques formulées dans le tract sur l'augmentation des charges de personnel de 2014 à 2020, alors qu'il y avait eu des changements d'échelon et la mise en place du RIFSEEP »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Je ne fais que donner les explications de l'augmentation prévue »

Sophie RADREAU : « Il faudra comparer le réalisé 2020 avec le réalisé 2021, ce sera peut-être un peu plus juste »

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2021</u>
INVESTISSEMENT			<u>administratif 2020</u>	
RECETTES				
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	511 429,13
Total	024	Produits des cessions	0,00	0,00
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	98 688,16	110 000,00
Total	10	Dotations Fonds divers Réserves	764 292,71	660 348,42
Total	13	Subventions d'investissement	66 318,45	1 122 812,45
Total	16	Emprunts et dettes assimilées	788 075,21	81 300,00
Total RECETTES INVESTISSEMENT			1 717 374,53	2 485 890,00

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2021</u>
INVESTISSEMENT			<u>administratif 2020</u>	
DEPENSES				
Total	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	426 119,16	147 262,09
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	2 253,14	25,00
Total	10	Dotations Fonds divers Réserves	7 333,54	11 986,78
Total	16	Remboursement d'emprunts	259 055,72	264 402,86
Total	20	Immobilisations incorporelles	8 912,00	47 545,00
Total	204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 500,00
Total	21	Immobilisations corporelles	193 395,85	829 316,79
Total	23	Immobilisations en cours	967 567,21	1 183 851,48
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			1 864 636,62	2 485 890,00

Christian BEDEZ : « Au niveau du budget pour les ateliers, je vois que vous avez 4 337 € → **Article 21578** pour une débroussailleuse et une carotteuse. Une carotteuse, au plus haut prix que j'aie trouvé sur internet, est à 2 950 € ; et une débroussailleuse à 200 €. Ce qui m'étonne, c'est la marge qu'il y a. Est-ce qu'il y aura d'autres commandes dessus ? ou est-ce que vous votez un budget qui est un peu au-dessus des carottes ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Il y a deux débroussailleuses »

Christian BEDEZ : « Il y a une erreur d'écriture donc. Dans la liste il y a aussi une deuxième débroussailleuse, une petite »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Ce sont des crédits de report. Ces matériels ont été achetés l'année dernière et l'engagement est encore en cours parce que l'on n'a pas encore reçu la facture. Donc il y a deux débroussailleuses et une carotteuse qui ont été acquises l'année dernière. Et la petite débroussailleuse, ce sont de nouveaux crédits. Il faut bien faire la distinction entre les deux »

Christian BEDEZ : « Il y a une benne d'arrosage à 6 000 €. La plus chère que j'aie trouvée est à 3 936 € »

Sophie RADREAU : « On a demandé des devis »

Christian BEDEZ : « Le réciprocatteur est à 672 €, du matériel Stihl donc une bonne marque ; vous l'affichez à 850 € »

Sophie RADREAU : « Ce sont des estimations basées sur des devis »

Christian BEDEZ : « Quand on prévoit, il faut peut-être regarder un peu avant... »

Patrick LORDIER : « Il faut comparer la puissance, il ne faut pas regarder que le prix. Il faut comparer ce qui est comparable »

Christian BEDEZ : « Je ne suis pas allé chez Bricomarché »

Patrick LORDIER : « Une machine à 200 €, vous n'allez pas pouvoir travailler bien longtemps avec, c'est moi qui vous le garanti. »

Christian BEDEZ : « Vous pouvez garantir la vie d'une machine ? »

Patrick LORDIER : « Je le sais, j'ai aussi travaillé avec ces machines. Je travaille à mon compte et le matériel que j'achète n'est pas à 200 € »

■ **Budgets primitifs annexes :**

BOIS :

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2021</u>
FONCTIONNEMENT			BOIS	
RECETTES				
Total	002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	15 865,40	15 780,94
Total	70	Produits des services	6 020,00	14 400,06
Total	75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00
Total RECETTES FONCTIONNEMENT			21 935,40	30 181,00

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2021</u>
FONCTIONNEMENT			BOIS	
DEPENSES				
Total	011	Charges à caractère général	5 836,46	10 210,00
Total	042	Opérations d'ordre entre section	318,00	458,00
Total	65	Autres charges de gestion courante	0,00	19 513,00
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			6 154,46	30 181,00

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2021</u>
INVESTISSEMENT			BOIS	
RECETTES				
Total	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	2 723,35	1 427,85
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	318,00	458,00
Total	10	Dotations fonds divers réserves	2 676,65	0,00
Total	27	Autres immobilisations financières	4 000,00	4 000,00
Total RECETTES INVESTISSEMENT			9 718,00	5 885,85

Montants exprimés en Euros			<u>Compte</u>	<u>Budget 2021</u>
INVESTISSEMENT			BOIS	
DEPENSES				
Total	21	Immobilisations corporelles	140,00	0,00
Total	23	Immobilisations en cours	8 150,15	5 885,85
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			8 290,15	5 885,85

BÂTIMENTS LOCATIFS :

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2021
FONCTIONNEMENT BÂTIMENTS LOCATIFS RECETTES			<u>administratif 2020</u>	
Total	002	Excédent antérieur reporté	2 951,03	0,00
Total	70	Produits des services	2 358,00	12 270,00
Total	731	Fiscalité locale	22 487,00	22 487,00
Total	75	Autres produits gestion courante	272 500,00	300 243,00
Total RECETTES FONCTIONNEMENT			300 296,03	335 000,00

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2021
FONCTIONNEMENT BÂTIMENTS LOCATIFS DEPENSES			<u>administratif 2020</u>	
Total	002	Déficit antérieur reporté	0,00	880,77
Total	011	Charges à caractère général	287 570,53	306 390,79
Total	23	Virement à la section d'investissement	0,00	16200,00
Total	65	Autres charges gestion courante	0,00	10,00
Total	66	Charges financières	13 606,27	11 518,44
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			301 176,80	335 000,00

Sophie RADREAU : « Le loyer versé par la gendarmerie est de 272 500 € alors qu'AKTYA a augmenté le sien qui passe à 287 742.68 € donc un delta de 15 242.68 € »

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2021
INVESTISSEMENT BÂTIMENTS LOCATIFS RECETTES			<u>administratif 2020</u>	
Total	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	18 563,37	15 346,44
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	16 200,00
Total RECETTES INVESTISSEMENT			18 563,37	31 546,44

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2021
INVESTISSEMENT BÂTIMENTS LOCATIFS DEPENSES			<u>administratif 2020</u>	
Total	16	Remboursement d'emprunts	3 216,93	3 356,87
Total	21	Immobilisations corporelles	0,00	16 200,00
Total	23	Immobilisations en cours	0,00	11 989,57
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			3 216,93	31 546,44

13 LOGEMENTS CENTRE :

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2021
FONCTIONNEMENT 13 LOGEMENTS CENTRE RECETTES			<u>administratif 2020</u>	
Total	002	Résultat de fonctionnement reporté	4 184,21	6 470,90
Total	042	Opérations d'ordre entre sections	15 200,00	15 200,00
Total	70	Produits des services	3 029,33	3 000,00
Total	75	Autres produits gestion courante	50 613,22	50 709,10
Total RECETTES FONCTIONNEMENT			73 026,76	75 380,00

Agnès TRAVERSIER : « Sur les recettes concernant les 13 logements, il n'y a pas de partie "taxe d'habitation – taxe foncière" ? »

Sophie RADREAU : « À l'article **70878** ? »

Danielle BOUCLANS autorisée par Madame le Maire : « Il n'y a que le budget gendarmerie qui est concerné »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Il y a une partie de la fiscalité locale perçue globalement par la commune qui est attribuée à la gendarmerie parce qu'il y a 22 logements, cela génère des recettes. Mme TRAVERSIER demandait si l'on procédait de la même manière pour les 13 logements, or ce n'est pas le cas »

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2021
FONCTIONNEMENT 13 LOGEMENTS CENTRE			<u>administratif 2020</u>	
DEPENSES				
Total	011	Charges à caractère général	13 122,71	17 192,22
Total	023	Virement section investissement	0,00	22 096,24
Total	042	Opérations d'ordre entre sections	24 845,00	24 845,00
Total	65	Autres charges gestion courante	6 453,21	8 363,88
Total	66	Charges financières	4 536,18	2 882,66
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			48 957,10	75 380,00

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2021
INVESTISSEMENT 13 LOGEMENTS CENTRE			<u>administratif 2020</u>	
RECETTES				
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	22 096,24
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	24 845,00	24 845,00
Total	10	Dotations Fonds divers Réserves	16 417,15	17 598,76
Total RECETTES INVESTISSEMENT			41 262,15	64 540,00

Montants exprimés en Euros			Compte	Budget 2021
INVESTISSEMENT 13 LOGEMENTS CENTRE			<u>administratif 2020</u>	
DEPENSES				
Total	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	16 117,15	17 598,76
Total	040	Opérations d'ordre entre sections	15 200,00	15 200,00
Total	16	Emprunts et dettes assimilés	27 543,76	28 139,36
Total	21	Immobilisations corporelles	0,00	3 601,88
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			58 860,91	64 540,00

II – COMPTE DE GESTION 2020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : Commune / Budgets annexes

■ Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur le Compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2020 :

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

■ **Madame Sophie RADREAU - Maire** : « Le compte administratif communal de l'exercice 2020 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune. En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire un Président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Administratif. Je vous propose Monsieur Jean-Pierre LOUYS »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Madame Sophie RADREAU - Maire quitte la salle.

Monsieur Jean-Pierre LOUYS : « Je rapporte au Conseil Municipal le Compte Administratif dressé par Madame Sophie RADREAU, Maire. Je donne acte de la présentation du Compte Administratif 2020. Je constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, c'est-à-dire Bois, Bâtiments locatifs, 13 logements Centre, des identités de valeurs avec le Compte de gestion.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame Sophie RADREAU – Maire.

Vote du Compte administratif de la Commune et ses annexes pour l'exercice 2020, dont les écritures sont identiques à celles du Compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2020 :

VOTE : 25 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS : Commune / Budgets annexes

– rapporteur Sophie RADREAU ↗

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur l'affectation des résultats du budget commune et des trois budgets annexes pour l'exercice 2020, à reporter aux budgets primitifs 2021 :

COMMUNE :

Besoin de financement d'investissement	-327 788,09
Résultat de fonctionnement à affecter	774 812,06
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	327 788,09
Report en fonctionnement (compte 002)	447 023,97
DEFICIT REPORTE	0,00

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

BOIS :

Besoin de financement d'investissement	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter	15 780,94
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	0,00
Report en fonctionnement (compte 002)	15 780,94
DEFICIT REPORTE	0,00

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

BÂTIMENTS LOCATIFS :

Solde d'exécution d'investissement	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter	0,00
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	0,00
Report en fonctionnement (compte 002)	0,00
DEFICIT REPORTE (compte 002)	880,77

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

13 LOGEMENTS CENTRE :

Besoin de financement d'investissement	-17 598,76
Résultat de fonctionnement à affecter	24 069,66
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	17 598,76
Report en fonctionnement (compte 002)	6 470,90
DEFICIT REPORTE	0,00

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

IV – BUDGET PRIMITIF 2021 : Commune / Budgets annexes

– rapporteur Sophie RADREAU ↗

Sophie RADREAU : « Nous avons préparé ce budget pour répondre aux besoins de renouvellement de matériels, aux besoins d'investissements pour la création et l'entretien des bâtiments et de la voirie communale, tout en maintenant en ces temps de crise les subventions aux associations et tout en provisionnant pour la réalisation de projets que nous avons annoncés dans notre programme. Nous répondons donc aux besoins présents et nous préparons l'avenir »

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur les budgets de l'exercice 2021 :

COMMUNE :

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

BOIS :

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

BÂTIMENTS LOCATIFS :

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTIONS.

13 LOGEMENTS CENTRE :

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

V – Délibérations

- L'assemblée se prononce sur les taux des taxes communales :

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

« La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune le montant des recettes issues de la taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec la part de la taxe foncière transférée.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019, ce qui nous conduit à ne voter les taux que pour les taxes foncières (sur le foncier bâti et non bâti) en 2021. »

Madame le Maire propose de maintenir les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti au niveau voté en 2020 :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2020	Taux proposés pour 2021	Taux votés pour 2021
Taxe sur le foncier bâti	25,64%	43,72% (*)	43,72%
Taxe sur le foncier non bâti	33,49%	33,49%	33,49%

(*) dont taux départemental 2020 de 18,08% : part de la taxe foncière sur les propriétés bâties reversée à la commune pour compenser la suppression de la taxe d'habitation

Sophie RADREAU : « Il faut bien comprendre que nous n'augmentons pas la taxe foncière sur le bâti, que ce soit bien clair pour tout le monde »

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- Liste des emplois communaux : 46 emplois au 07/04/2021.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Agnès TRAVERSIER : « Le poste de policier est maintenu ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Oui, pour l'instant, il est maintenu, le poste n'a pas été supprimé. Il faudra délibérer pour le supprimer »

- Locations communales, travaux et services (consultable en mairie)

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- Tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire (consultable en mairie)

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- Subvention à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans

Montant = 115 000 €

Ne prennent pas part à la délibération sur cette question : **Monsieur Jean-Pierre LOUYS, Madame Mylène MANGE et Madame Cloé DEVAUX**, membres élus représentés à l'AGASC.

VOTE : 22 POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

VI – Rapports des Commissions

→ COMMISSION « FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – GESTION DU PERSONNEL »
séance du 23 mars 2021

– rapporteur Sophie RADREAU ↻

PERSONNEL

✓ Mouvements de personnel :

○ Départ(s) :

- Mutation du policier municipal au 01.02.2021 au sein de la commune de Bethoncourt

○ Arrivée(s) : Néant

○ Divers (mouvements inter-services, renouvellements CDD...) :

- **1 adjoint d'animation** : mise en disponibilité de droit pour élever son enfant à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée d'1 an.

A demandé sa réintégration à partir du mois de septembre 2021 via un courrier du 26.02.2021.

- **Confirmation de l'intégration au poste du responsable adjoint des ateliers municipaux** (fiche de poste modifiée et RIFSEEP adapté). Il est informé qu'il est indispensable qu'il s'inscrive au concours d'agent de maîtrise (prochaine session en 2023).

- **Plusieurs CDD contrats à durée déterminée (afin de respecter les taux d'encadrement légaux) au sein du Pôle Enfance pour assurer les temps périscolaires et les temps d'accueil loisirs, pour assurer les remplacements et l'application des protocoles sanitaires :**

▪ **Centre de loisirs** : 1 adjoint d'animation – 35h (du 19.10 au 30.10.2020 et du 08.02 au 21.02.2021), 1 adjoint d'animation – 35h (du 19.10 au 30.10.2020 et du 08.02 au 21.02.2021), 1 adjoint d'animation (du 19.10 au 30.10.2020), 1 adjoint d'animation – 35h (du 27.08.2020 au 31.03.2021, sera prolongé à compter du 01.04.2021)

▪ **Périscolaire (y compris restauration)** : 1 adjoint d'animation – 10h (du 03.09 au 16.10.2020, du 02.11 au 18.12.2020, du 04.01 au 05.02.2021 et du 22.02 au 25.03.2021), 1 adjoint d'animation – 27h (du 26.10 au 18.12.2020 et du 01.01 au 31.03.2021), 1 adjoint d'animation – 10h (du 02.11 au 18.12.2020), 1 adjoint d'animation – 10h (du 01.03 au 26.03.2021), 1 adjoint d'animation – 10h (du 22.02 au 26.02.2021), 1 adjoint d'animation – 10h (du 15.03 au 23.03.2021), 1 adjoint d'animation – 35h (du 27.08.2020 au 31.03.2021, sera prolongé à compter du 01.04.2021)

▪ **ATSEM** : 1 adjoint technique polyvalent – 35h (du 03.09.2020 au 08.04.2021 – suit l'arrêt de travail de l'agent de restauration en Congé Longue Durée) – intervention ATSEM, temps restauration et entretien

- **Prolongation des contrats à durée déterminée au sein de la crèche**

▪ 1 Adjoint d'animation – 35h (du 01.09.2020 au 31.08.2021) – remplacement de l'agent placé en disponibilité pour élever son enfant.

▪ 1 Adjoint d'animation – 24h (du 24.08 au 31.12.2020 et du 04.01 au 31.03.2021)

▪ 1 Adjoint d'animation – 24h (du 10.09 au 18.12.2020 et du 04.01 au 31.03.2021)

- **Prolongation contrat à durée déterminée au sein des ateliers municipaux**

▪ 1 Adjoint technique – 35h (accroissement temporaire d'activité du 01.04.2020 au 31.03.2021 puis prolongation pour accroissement temporaire saisonnier du 01.04.2021 au 30.09.2021)

✓ Accidents du travail – Maladie professionnelle en cours :

○ Accident du travail :

Néant

○ Maladie professionnelle – soins :

- 1 adjoint technique - Service « Ateliers municipaux ». La commission de réforme lors de sa séance du 19.09.2019 a donné un avis favorable à la reconnaissance de la Maladie Professionnelle n°57B bilatérale. Il n'y a pas d'arrêt de travail en cours mais uniquement des soins.

- 1 adjoint technique - Service « Ateliers municipaux ». Périodes de soin qui se poursuivent.

- 1 adjoint administratif - Service « Pôle Enfance Jeunesse ». Dossier de reconnaissance de maladie professionnelle refusé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

✓ **Arrêts maladie :**

○ **Congés Longue Durée (CLD) :**

- 1 adjoint technique - service « Pôle Enfance Jeunesse » depuis le 09.07.2018. Suite à une demande de prolongation (3 ans à plein traitement max puis 2 ans à demi-traitement max, soit 5 ans max), expertise demandée en août par le Comité Médical. Suite expertise du 9 octobre 2020 et au Comité Médical qui s'est réuni dans la foulée, CLD prolongé jusqu'au 08.04.2021. Comité médical saisi pour qu'il statue sur une éventuelle prolongation.

○ **Congés Maladie Ordinaire au 23.03.2021 :**

- 1 adjoint administratif - Service « Pôle Enfance Jeunesse et Crèche » depuis le 14.09.2020, prolongé jusqu'au 23.04.2021. Comité médical saisi et se prononcera le 12.04.2021 sur l'éventuelle prolongation de l'arrêt au-delà de 6 mois.

- 1 adjoint technique - Service « Crèche » depuis le 10.09.2020, prolongé jusqu'au 02.04.2021. Comité médical saisi et se prononcera le 12.04.2021 sur l'éventuelle prolongation de l'arrêt au-delà de 6 mois.

✓ **Équivalents temps plein par service au 23.03.2021 :**

	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein
Ateliers municipaux	12,00	11,79
Crèche	12	11,17
Mairie	6	5,77
Pôle Enfance Jeunesse Bâtiments	20	16,37
Totaux	50,00	45,11

✓ **Divers :**

- 1 adjoint technique des ateliers municipaux qui a bénéficié d'une indemnité de départ volontaire en septembre 2018 (départ de la collectivité au 01/09/2018) a subi une perte involontaire d'emploi après avoir travaillé dans le privé. Lorsque ses droits à une Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) ont été calculés, il s'est avéré qu'ayant cotisé davantage lorsqu'il était salarié par l'employeur public (Commune de Bavans), cette allocation devait être versée par la Commune de Bavans.

Après vérification faite en lien avec le CDG25 et le prestataire Info Décision, la commune doit donc lui verser jusqu'à 3 ans d'ARE, soit jusqu'à 31 418.40 € de dépenses de personnel non prévues.

FINANCES

✓ **Trésorerie au 23.03.2021 : 1 232 971.66 €**

✓ **Bilan budgétaire (estimatif) de l'impact COVID pour l'année 2020 :**

Dépenses non-réalisées	Montant TTC	Observations
Repas Pôle Enfance et crèche	30 671,00 €	Repas non-consommés en période de confinement et consommés en moins car effectifs réduits du 11/05 au 24/07/2020
Salaires non-payés	26 742,86 €	CDD interrompus crèche et pôle enfance (EYMET, DANGEL, DREZET, DIDIER)
Transports scolaires	2 720,00 €	Interruption transport scolaire pendant confinement et lorsque repas pris directement dans les classes
Réceptions et cérémonies	13 038,00 €	Delta entre Compte Administratif (CA) 2019 et 2020
Sorties scolaires	5 998,00 €	Delta entre CA 2019 et CA 2020
Sorties centre d'accueil loisirs 3-12 ans vacances printemps	1 500,00 €	2 sorties soit deux transports et tickets d'entrée
Total A	79 169,86 €	

Dépenses supplémentaires	Montant TTC	Observations
Masques, produits de désinfection, serviettes jetables, visières, plexiglas... - service 600	35 652,43 €	Produits et consommables achetés en plus comptabilisés au sein du même service
Total B	35 652,43 €	

Recettes non-perçues	Montant TTC	Observations
Participations familles temps périscolaires, temps d'accueil loisirs (mercredis et vacances scolaires)	43 608,00 €	Du 16/03/2020 au 03/07/2020 (calcul avec effectifs moyens)
Participations famille crèche	23 078,36 €	Delta avec 2019
Locations salles communales	11 634,00 €	Delta avec 2019
Locations bennes	- €	Équivalent entre 2019 et 2020
Subventions CAF	- €	Maintien par la CAF à peu de chose près
Total C	78 320,36 €	

Recettes supplémentaires	Montant TTC	Observations
Subvention pour achat masques à la population	4 950,00 €	Subvention État
Subvention compensation écart recettes fonctionnement 2020 avec moyenne recettes années 2017-2018-2019	19 984,00 €	Versée par la DDFIP et concerne les recettes issues de la fiscalité locale et des recettes domaniales
Total D	24 934,00 €	

- Impact COVID sur les dépenses et recettes dans les tableaux ci-dessus = (A+D) - (B+C), soit -9 868,93 €.
 - En considérant les éléments dans les tableaux ci-dessus, le COVID aurait généré 9 868,93 € de dépenses en plus pour l'année 2020.
 - Cependant, les économies réalisées du fait de la baisse de la consommation de fluides et d'énergie (eau, gaz et électricité), notamment pour les bâtiments communaux, n'ont pas été intégrées. Bâtiments chauffés en mode réduit par exemple...
- En intégrant ces économies, l'impact COVID est probablement quasiment budgétairement neutre.

Agnès TRAVERSIER : « An niveau de la CAF, il avait été décidé au niveau national qu'il y aurait une subvention de 27 euros par place et par jour pour la crèche. Est-ce que ça a été demandé et est-ce que ça a été versé ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Ça a été demandé et intégré dans les recettes. Ça n'est pas indiqué car on touche quasiment la même chose que l'année précédente. Ils ont rattrapé à quelques centaines d'euros près »

- ✓ **Emprunts** : Pas de changement

✓ **Travaux en cours :**

Construction d'une restauration scolaire :

La grande majorité des travaux ont été réalisés, et nous espérons une fin définitive de ces derniers pour le 2 avril 2021.

À l'heure actuelle, il reste les travaux suivants à réaliser :

- Mains courantes escaliers extérieurs
- Portails (accès cour, accès rue des Bleuets et accès Impasse des Bleuets)
- Raccordement eau pluviale côté gymnase
- Garde-corps en toiture
- Plinthes sanitaires
- Programmation alarme anti-intrusion
- Travaux de finition divers (butées de porte, joints souples...)
- Nettoyage chantier

Le mobilier sera livré le 08/04/2021 (tables et chaises pour les salles d'activité et de restauration, et meubles de rangement).

Des devis ont été demandés pour une autolaveuse.

Les étiquetages, les supports pour le papier hygiénique, les supports pour les serviettes de main jetables et les porte-savons seront installés dans la semaine du 05/04 au 09/04/2021.

Si les travaux liés à la sécurité des usagers sont terminés (mains courantes notamment), nous pourrions ouvrir le bâtiment pour le centre d'accueil loisirs 6-12 ans des vacances de printemps, soit pour le 12/04/2021.

Sophie RADREAU : « Étant donné le confinement, l'accueil de loisirs se fera à minima, uniquement pour les enfants dont les parents font partie de la liste des personnels prioritaires. Les accueils auront lieu à Dolto. »

Tennis couvert :

Les courriers de refus d'attribution ont été envoyés aux candidats non retenus et les marchés publics de travaux ont été notifiés aux candidats retenus.

Les subventions ont été demandées et les dossiers sont complets (Département, Région, DETR (notifiée), Fédération Française de Tennis - FFT, Agence Nationale du Sport – ANS), nous sommes encore en attente de certaines autorisations de commencement des travaux qui ne devraient pas tarder (Région, Département et ANS).

Les travaux devraient débuter dans le courant du mois de mai 2021 et durer 5 mois.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des dépenses engagées et à venir :

	Postes de dépenses	Montant HT	Sous-totaux HT	Montant TTC
Relevés topographiques	Relevés altimétriques	989,72 €	2 064,54 €	1 187,66 €
	Rattachement référentiel NGF	1 074,82 €		1 289,78 €
Études de sol	G1+G2AVP	3 480,00 €	7 960,00 €	4 176,00 €
	Sondages complémentaires	1 500,00 €		1 800,00 €
	G2PRO	2 980,00 €		3 576,00 €
Maîtrise d'œuvre	ESQ, APS, APD, DPC, DCE, ACT, DET, AOR	24 950,00 €	24 950,00 €	24 950,00 €
Bureau de contrôle	Contrôle Technique (CT) - missions LE et PS	1 610,00 €	3 010,00 €	1 932,00 €
	Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)	1 400,00 €		1 680,00 €
Raccordement aux réseaux	Électricité, gaz, AEP, EP	6 500,00 €	6 500,00 €	7 800,00 €
Frais de publication	DILA	720,00 €	720,00 €	864,00 €
	www.marches-securises.com	- €	- €	
Marché travaux (coût initial de l'acte d'engagement)	Lot 1 : VRD - Gros œuvre	90 339,26 €	339 359,14 €	108 407,11 €
	Lot 2 : Charpente bois / Couverture-bardage	129 000,00 €		154 800,00 €
	Lot 3 : Menuiseries extérieures métal	9 011,30 €		10 813,56 €
	Lot 4 : Électricité	20 100,00 €		24 120,00 €
	Lot 5 : Ventilation	12 320,56 €		14 784,67 €
	Lot 6 : Sol sportif	15 000,00 €		18 000,00 €
Option fondations sur pieux (à retenir suite résultats étude de sol)	Lot 1 : fondations sur pieux	49 628,27 €		59 553,92 €
Option chauffage	Lot 1 (option) : Terrassement	1 220,80 €		1 464,96 €
	Lot 2 (option) : sortie toiture	600,00 €		720,00 €
	Lot 5 (option) : chauffage (radiants)	12 138,95 €		14 566,74 €
Total HT et TTC		384 563,68 €		456 486,42 €

Déjà réglé
Partiellement réglé
À venir

Toiture salle omnisports :

Rappel des éléments présentés dans le rapport des orientations budgétaires du 03.03.2021

Suite à la sollicitation des entreprises de couverture, plusieurs chiffrages correspondant à plusieurs solutions techniques ont été réceptionnés. La solution technique la mieux-disante est celle d'une surtoiture en bac acier avec complément d'isolation, car elle est certes plus coûteuse mais plus durable que la solution avec membrane d'étanchéité et complément d'isolation. La troisième solution qui consiste en un remplacement en lieu et place, c'est-à-dire une dépose-repose des panneaux « sandwichs » (2 bacs aciers avec isolant polyuréthane à l'intérieur) est plus coûteuse et n'est pas de nature à améliorer l'isolation du bâtiment.

Un exemple de chiffrage d'une entreprise ayant proposé les trois solutions :

Type de solution	Solution surtoiture bac acier	Solution étanchéité sur complément d'isolation	Solution de remplacement des panneaux sandwichs
Montant HT	123 047,40 €	107 713,19 €	169 042,21 €

Pour pouvoir passer commande, nous sommes en attente des résultats de l'audit énergétique en cours de réalisation par le prestataire ASSIST (pour rappel : prestataire retenu suite à la sollicitation du SYDED pour adhérer via une convention à l'accord-cadre qu'ils ont mis en place avec plusieurs bureaux d'étude spécialisés, permettant de bénéficier d'un financement de la part du SYDED à hauteur de 70% du montant de cet audit, et suite à la consultation de ces prestataires spécialisés pour la réalisation d'un audit énergétique sur 6 bâtiments communaux dont la salle omnisports fait partie).

En effet, en fonction des préconisations de cet audit, notamment sur le type d'isolation à mettre en œuvre au niveau de la toiture, nous pourrions solliciter un bureau d'études structure afin qu'il nous indique si la surtoiture et l'isolant mis en œuvre pourront (ou non) être supportés par la structure du bâti.

Parking bibliothèque :

Les bordures des deux passages piétons permettant de traverser la rue des Bleuets sur la partie basse et sur la partie haute du parking ont été abaissées (normes PMR), les ouvrages (regards, tampons, chambre télécom, grilles d'évacuation des eaux pluviales...) ont été mis en place ou repris en fonction des besoins, la traversée de route pour rejoindre la chambre télécom a été réalisée (raccordement à la fibre optique à venir).

Les enrobés sur l'ensemble du parking et les enrobés des trottoirs situés de part et d'autre du passage piéton sont terminés.

La signalisation verticale (3 panneaux : 1 sens unique, 1 stop et 1 sens interdit) ainsi que la signalisation horizontale (suppression des deux passages piétons existants par ponçage, marquage de nouveaux passages piétons, flèches sens unique dans parking, bande de stop, places de parking dont une PMR devant la bibliothèque) sont terminées. Seule reste à effectuer la pose de 4 bandes podotactiles de part et d'autre des deux passages piétons,

✓ Bilan travaux terminés :

Place Centrale et Carrefour rues des Fleurs et du Carrosse :

Montant total des dépenses : **631 210.83 HT soit 757 453.30 € TTC⁽¹⁾**

Montant total des recettes : **303 318.20 €⁽²⁾**

Taux de subvention (sur le montant HT) : **48.05 %**

Montant prévisionnel FCTVA : **124 252.64 € (soit 16.404% du montant global des dépenses TTC)**

Reste à charge définitif pour la Commune : 329 882.46 €

⁽¹⁾ Montant qui inclut les relevés topographiques, les frais de bornage, l'assistance maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les frais de publication du marché public, la mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et les travaux

⁽²⁾ Montant qui inclut les subventions de la Région (HABAM), du Département (Contrat P@C, amendes de police et OPSA). À noter que la subvention OPSA est notifiée, mais le versement n'a pas encore été réalisé, une petite variation du montant pourrait intervenir (entre quelques centaines d'euros à 2 à 3 milles euros au maximum)

Agnès TRAVERSIER : « En-dehors des subventions, le Département devait prendre en charge une partie du revêtement de la rue qui passe près de la Place Centrale. Est-ce qu'ils ont réglé ? »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Ça correspond au dispositif OPSA »

Sophie RADREAU : « Comme indiqué dans le compte-rendu de la commission (dans le ⁽²⁾), la subvention est notifiée mais ne nous a pas encore été versée »

Agnès TRAVERSIER : « Au départ, ils devaient prendre en charge une partie de revêtement, 14 000.00 €, et ce n'était pas dans la subvention OPSA, c'était en plus »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Non, ce n'était pas en plus. Quand on fait des travaux sur la voirie départementale que le Département a à sa charge en temps normal, le Département nous reverse via le dispositif OPSA ce qui correspond à la reprise de la voirie et à une partie des aménagements de sécurité. Il y a trois dispositifs dans les subventions du Département pour la Place Centrale : les OPSA, les aménagements de sécurité et le contrat territoire (P@C) ; il y a bien trois subventions départementales différentes. Les OPSA prennent en compte la reprise des revêtements, y compris le renforcement de la voirie au niveau du carrefour rues des Fleurs et du Carrosse »

Les 14 000.00 € évoqués par Mme TRAVERSIER correspondent à un avenant (pris à la demande des services du Département) au marché de travaux de réaménagement du Carrefour rues des Fleurs et du Carrosse, pour effectuer des travaux de renforcement de la voirie (mise en œuvre de grave bitume). Comme indiqué par Mr TEL, ces travaux ont été pris en charge dans le cadre du dispositif OPSA et le montant de ces derniers a bien été intégré au montant de la subvention notifiée.

✓ **Décisions modificatives « virement de crédits » pour information :**

► Parmi les deux décisions modificatives prises en fin d'année 2020, l'une (celle qui concerne les tables de subirrigation vendues aux Jardins d'Idées) a été annulée à la demande de la trésorerie (alors que la demande d'établissement de cette dernière émanait également d'eux, il s'agit d'une erreur de leur part).

► En ce qui concerne la seconde décision modificative (relative au virement de crédits entre chapitres comptables pour permettre le remboursement d'une taxe d'aménagement indûment perçue par la commune à un administré et qui lui a été demandée suite au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme qu'il a annulée par la suite), elle a été modifiée car le chapitre comptable utilisé pour le remboursement n'était pas suffisamment approvisionné pour permettre ce dernier. Les crédits, avec l'autorisation de la Préfecture puis l'autorisation de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs (DDFIP Doubs), ont été pris en partie sur le chapitre 23 pour 845 €.

→ **COMMISSION « CULTURE – ANIMATION – ASSOCIATIONS »**

séance du 24 mars 2021

– rapporteur Jasmine HERGAS ↻

Exposition des 18/19 septembre 2021 au Fort du Mont-Bart lors des Journées du Patrimoine

La Municipalité organise l'exposition avec plusieurs partenaires.

Participants : École Radreau (toutes les classes) avec le concours de M. DÉLOYE et M. RAMOS.

Plusieurs thèmes à l'étude :

- Abris sous Roches
- Fontaines
- Verquelure

Enfants et enseignants choisiront ensemble le thème à travailler.

Les autres participants :

- Centre de Loisirs : activité manuelle : « La Fontaine de mes rêves »
- Peintres amateurs : (7 réponses) « Les Fontaines »
- Un photographe : « Les Fontaines au fil des saisons »
- La Bibliothèque proposera un "petit théâtre" (dans ses locaux) autour de l'histoire du Lion de la Fontaine.
- M. Jean-Luc MARTINO confectionnera la Fontaine de la Place en 3D.

L'annonce de cette exposition figurera dans le dépliant édité par PMA.

Forum des Associations

Réponses au sondage : 14 réponses positives (parmi elles, 6 clubs sportifs), 3 réponses négatives.

Au regard du nombre de réponses, la Commission estime qu'il est nécessaire de recontacter les associations.

Feux d'artifice : choix du prestataire

Deux offres ont été étudiées :

- Pyragric
- Les Artisans du Spectacle

Cette année, la Municipalité et l'Amicale des Associations ont groupé leurs commandes afin d'obtenir une possible réduction tarifaire.

Les éléments de comparaison ont porté sur le temps, le poids de matière active utilisée et le nombre de projectiles.

Pour une somme de 3 500 euros, le choix s'est porté sur Pyragric : leur proposition étant d'étoffer le feu et d'y inclure un tableau supplémentaire. Il n'y aura aucun frais d'annulation cause COVID 20 jours avant la date du spectacle.

La décision sur l'organisation de cette manifestation sera prise fin mai.

Fête de la musique

La date retenue est le 19 juin 2021.

Les groupes ayant répondu favorablement :

- Not Styl
- Super Green
- Le groupe Lizerne
- M. POMARÈS (chanteur de variétés)

Prestataires chargés de l'animation contactés (devis en cours d'étude) :

- PFL Events
- RG Events

La situation sanitaire ne nous permettra pas d'organiser une Fête de la musique dans sa configuration classique.

Un prestataire de sonorisation propose une alternative : créer gratuitement une chaîne Youtube, filmer la prestation des groupes et diffuser la vidéo.

Cette proposition a été soumise aux groupes et au chanteur et nous sommes en attente de leurs réponses.

La décision de l'annulation de la Fête de la musique sera prise à l'issue de cette consultation.

Divers

Tennis couvert : les travaux devraient débuter courant mai 2021.

Reprise des cours de musique (autorisés en individuel) à la Maison des Associations par L'Echo du Mont- Bart.

Un arrangement avec les dirigeants du club de Foot a été trouvé pour partager l'espace du stade avec les clubs de Volley et de Handball pour l'activité physique des mineurs en extérieur.

→ COMMISSION « ATELIERS MUNICIPAUX – TRAVAUX – FORÊT – CIMETIÈRE »

séance du 12 mars 2021

– rapporteur Patrick LORDIER ↗

Forêt

- Accueil de M. SITTRE technicien ONF

M. SITTRE nous a apporté des échantillons d'écorces d'épicéas avec des scolytes. Il nous a ensuite présenté l'état de santé de la forêt, en nous projetant des diapositives des plantations d'épicéas atteints par les scolytes. Sur le territoire de Bavans, une surface de 10 hectares d'arbres plus ou moins contaminés ou qui le seront dans les années à venir doivent être abattus.

Une convention entre l'État et l'ONF est en place ; des subventions pour l'abattage et le transport vers l'ouest de la France sont prévues, à condition que la commune ne dépasse pas 200 000 € de subventions durant les trois années glissantes. Bavans ne rentrant peut-être pas dans ce cadre, M. SITTRE se propose de rechercher une solution afin d'éviter un coût trop onéreux pour la commune.

Une visite de la forêt avec M. SITTRE et la Commission sera organisée un samedi.

La Commission le remercie de son intervention.

Patrick LORDIER : « Monsieur SITTRE confirme que cela ne devrait pas coûter quoique ce soit à la commune. »

- Bilan provisoire pour l'affouage

Actuellement, 65 personnes sont inscrites pour un total de 610 stères.

Un habitant en dehors de Bavans demande à la Commission d'acheter du bois sur la commune. Avis favorable de l'ONF et de la Commission.

À cause du décès d'une personne qui avait le lot 50, ce lot a été racheté par un autre affouagiste.

Le montant des factures pour cette année (abattage et sécurisation de la route du Mont-Bart) s'élève à 8 650 € TTC (Entreprise Locatelli 6 144 € TTC, Acco-Forêt 2 506 € TTC).

Recettes : 6 100 € en bois de chauffage, une vente de 1 317 € - 158 € de frais de garderie sont prévus par l'ONF sur la parcelle 18. Vente d'un lot de 350 € minimum pour la personne extérieure. Ce qui nous fait pour l'instant 7 609 €.

Le devis pour les travaux forestiers 2021 est de 4 791,38 € TTC.

Ateliers

- Le petit tracteur John DEERE qui a des problèmes mécaniques et d'importantes fuites hydrauliques demande à être remplacé. La société BERCHAGRI nous propose la vente d'un tracteur de la marque KIOTI pour la somme de 28 334 €. Une remise de 10% et la reprise du petit tracteur John DEERE pour la somme de 2 500 €, seront déduites de cette somme, ce qui nous fait un achat de 23 000 € HT.

- BERCHAGRI se propose de nous trouver un acheteur pour le matériel qui n'est plus utilisé (lame à neige, saleuse, et la micro-pelle) d'une valeur de 10 000 € pour l'ensemble.

- Deux autres devis nous ont été présentés dont le prix est nettement supérieur à celui proposé par BERCHAGRI.

- Une réflexion est en cours avec le responsable des services techniques pour le choix du matériel à remplacer en priorité et des outils manuels manquants.

Jardins

- Un exemplaire du règlement actuel a été distribué aux membres de la Commission pour réfléchir à certaines modifications.

- M. Jean-Pierre CONTET, M. Jean GATSCHINE, M. Meho ARNAUTOVIC, se sont portés volontaires pour travailler sur le fonctionnement des jardins et en faire respecter le règlement.

Travaux

Travaux réalisés par les services techniques

- Mise en place d'un panneau d'affichage sur le côté de la Mairie.

- Coupe d'arbre dans le Mont-Bart sécurisation bord de route.

- Rebouchage des nids de poule.

- Campagne réparation des regards.

- Changement de la porte chaufferie de la bibliothèque.

- Coupe de motifs en bois pour la décoration de la voirie (périscolaire).

- Mise en peinture de 3 salles à la maison des associations.
- Mise en peinture des barrières voirie (couleur bordeaux).
- Reprise de l'enrobé parking de la poste.
- Changement d'un lampadaire dangereux à Champerriet.
- Dépannage de l'alarme incendie Dolto.

Travaux à venir

- Nouvelle barrière rue des Acacias sur la partie communale.
- Mise en place d'un parquet dans la salle Ludothèque à la maison des associations.
- Entretien des chemins de promenade de la roche aux corbeaux à l'antenne du Mont-Bart.

Travaux effectués par les entreprises

- Changement de deux portes garages aux ateliers municipaux.
- Changement de la porte d'entrée du logement de la salle des fêtes.
- Remise en état de la noue rue des Pruniers.

Patrick LORDIER : « Au sujet de la noue rue des Pruniers, des travaux ont été effectués récemment.

Des commentaires ainsi que des photos ont été diffusés sur les réseaux sociaux par des conseillers municipaux de l'opposition. Voici un de ces commentaires : "Lorsque les travaux sont commandés par n'importe qui, c'est réalisé n'importe comment. Une noue plus haute que la bouche d'égout, l'eau s'évacue naturellement par la route".

Je pense qu'il est nécessaire ce soir de vous donner quelques explications.

Le puits qui se situe à l'angle de la rue des Pruniers et de la rue des Vergers a été détruit par la pression de l'eau à cause des inondations de 2016. N'étant plus étanche, l'eau a raviné au fond de ce puits, ce qui a fait s'effondrer le terrain et a fait pencher le candélabre qui se trouvait à côté et qui est resté dans une position instable et dangereuse pendant quatre ans. Ce candélabre a été enlevé dès notre élection.

Ce puits récupère l'eau provenant des noues de la rue des Vergers et de la rue des Poiriers qui se trouvent en face.

C'est le contraire de ce qui a été dit. Car l'eau est récupérée par-dessous et remonte dans le puits qui sert de trop-plein pour se déverser dans le bassin un peu plus loin. Voilà comment fonctionne la récupération de l'eau à cet endroit.

J'en termine pour vous dire que si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez vous adresser aux personnes compétentes avant de diffuser sur les réseaux sociaux de fausses informations.

Il faut bien comprendre que l'eau arrive par-dessous la rue des Vergers et non par-dessus et remonte ensuite dans le puits rue des Pruniers puis se déverse sur le bassin situé sur le côté. Je vous remercie de m'avoir écouté »

Christian BEDEZ : « Au niveau de la Place Centrale, il y avait une barrière installée près du "cédez le passage", quand on vient de la rue de l'Étoile. Elle a dû être retirée »

Sophie RADREAU : « Elle a été retirée parce qu'il y a eu plusieurs accidents à cet endroit-là. Certains conducteurs serrent trop à droite lorsqu'ils s'engagent sur la Grande Rue, et la barrière a été percutée à plusieurs reprises. Elle a été retirée en attendant de voir si les gens ne prennent pas la mauvaise habitude de se garer à cet endroit. »

Christian BEDEZ : « Les gens prennent justement l'habitude de passer entre le "cédez le passage" et la partie agrémentée de fleurs »

Agnès TRAVERSIER : « La barrière a été installée pour protéger les piétons. Il vaut mieux qu'ils se paient la barrière plutôt qu'un piéton. »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « On a mis la barrière sur fourreaux pour éviter qu'elle soit rescellée. C'est un essai, on peut la remettre à tout moment, il y a des fourreaux au sol. »

Christian BEDEZ : « Il serait bien peut-être de bouchonner les fourreaux pour éviter que l'eau stagne. »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Ils ne sont pas bouchonnés ? »

Christian BEDEZ : « Non. »

Hikmet TEL autorisé par Madame le Maire : « Ce n'est pas normal. Ce sera fait. »

Christian BEDEZ : « Merci »

VII – Divers

- **Modification statutaire de PMA – Prise de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Depuis la fusion-extension, deux régimes cohabitent au sein de Pays de Montbéliard Agglomération :

- sur le territoire des 29 communes historiques de la Communauté d'Agglomération :

▪ PMA a à sa charge l'entretien, le contrôle, la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement lié aux travaux de voirie ;

→ dépense de fonctionnement annuelle de 144 k€ TTC /an pour le contrôle et entretien de 1 865 poteaux d'incendie

→ dépense d'investissements annuels d'environ 30 k€ TTC/an pour le renouvellement, renforcement ou déplacement des poteaux d'incendie

▪ les communes ont à leur charge l'implantation nouvelle des poteaux d'incendie pour les zones urbanisées non couvertes. Les travaux sont toutefois réalisés par le service de l'eau potable et facturés aux communes ;

▪ les permissionnaires (aménageurs, constructeurs) ont à leur charge tout déplacement de poteau d'incendie situé sur le domaine public, toute implantation nouvelle et/ou extension de réseau d'eau dont le besoin est créé par le projet nouveau hors zone urbanisée.

- sur le territoire des 43 communes anciennement membres d'une Communauté de Communes : la maintenance des poteaux d'incendie et les investissements nécessaires au renouvellement, renforcement de la DECI, ne sont pas assurés au travers du service public communautaire d'eau potable et sont gérés et pris en charge directement par les communes.

Proposition de modification statutaire :

Afin d'assurer une égalité de traitement entre les différentes communes, il importe d'harmoniser sur l'intégralité du territoire les prestations en matière de poteaux d'incendie.

Cela peut notamment se faire via la prise d'une compétence propre à la défense extérieure contre l'incendie dont il convient de définir avec précision le périmètre.

Pour ce faire, il est proposé d'intégrer dans les statuts de la Communauté d'Agglomération, au titre des compétences exercées à titre supplémentaire, la rédaction suivante :

- En matière de défense extérieure contre l'incendie, l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement dans le cadre des travaux de voirie.

Il est précisé que l'impact budgétaire équivaut à 55 k€ supplémentaires en fonctionnement et à 11 k€ supplémentaires en investissement à niveau de renouvellement équivalent (0,5 % du parc par an).

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

• **Modification statutaire de PMA – Prise de compétence dite "supplémentaire" en matière de santé**

Une compétence spécifique en matière de santé constituerait un levier d'harmonisation des actions et la redéfinition du projet territorial. La santé sur le territoire souffre d'un éclatement des forces en présence, avec l'absence de concertation et de coordination à un échelon supra communal, alors même que l'ensemble des communes sont confrontées de près ou de loin aux mêmes problématiques en matière d'offre et d'accès aux soins. Cette convergence des problématiques implique alors une réponse coordonnée et structurée qui peut être portée à l'échelle de l'Agglomération.

Il est important de définir très clairement les contours que couvrirait cette compétence, car elle serait garante de l'articulation entre les échelles (commune – Agglomération) et assurerait la cohérence des actions autant que la fluidité des échanges.

À ce stade, il convient de préciser qu'il s'agit d'une compétence qui vient en addition aux actions et initiatives que les communes peuvent prendre en la matière.

À partir de l'examen des compétences prises par d'autres intercommunalités de toute la France autour de la thématique santé, nous observons différentes approches :

- une définition centrée autour de l'appui au déploiement des maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) :

→ il s'agit ici de centraliser la compétence relative à l'appui à l'étude, la construction, l'aménagement ou encore la gestion des MSP ;

- une gestion globale des équipements de santé dits d'intérêt communautaire :

→ on évoque ici la création et la gestion de MSP et apparentée, jusqu'à la gestion de services de transport à la demande

- le portage d'une politique de santé globale :

→ portage des actions de prévention et de promotion de la santé,

→ attribution d'aide à l'installation,

→ attribution d'autres aides potentielles (bourse d'études...).

Au titre de ses compétences obligatoires, et en particulier de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté d'Agglomération est d'ores et déjà en capacité d'intervenir en matière de santé et, de ce fait, de porter divers projets et actions.

De même, sa contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté à travers le Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté ouvre le champ de ses interventions, en particulier dans le cadre des 3 axes développés par son « Projet Santé ».

Proposition de modification statutaire :

Il est, pour autant, nécessaire, de manière à consolider son champ d'intervention et à compléter ses moyens d'action, de définir et d'instituer une compétence supplémentaire en matière de santé. Cette compétence qu'il est proposé d'intégrer aux statuts de la Communauté d'Agglomération au titre des compétences exercées à titre supplémentaire, pourrait être formulée de la manière suivante :

« **En matière de santé :**

Toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier.

La coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière »

Ainsi formulée, cette nouvelle compétence viendrait compléter, outre une éventuelle définition d'un intérêt communautaire dans le domaine de l'action sociale, les items au titre desquels PMA est en mesure d'agir, sans pour autant affecter les compétences déjà exercées.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

• **Convention Centre de Gestion du Doubs / Commune – Mise à disposition de personnel temporaire**
Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

VOTE : 27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

- **Travaux de rénovation de la toiture de la salle omnisports – Demande d'aides financières** (annule et remplace la délibération n°05/2021 du 03/02/2021)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation énergétique de la salle omnisports, dont le montant prévisionnel s'élève à 200 000.00 € HT (rénovation de la toiture avec une surtoiture en bac acier isolée, remplacement chaudière d'alimentation de l'eau chaude sanitaire et des radiateurs vestiaires, remplacement des radiants gaz existants par des radiants gaz à haut rendement et divers travaux complémentaires).

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds commune :	40 000.00 €	(20 %)
- État DETR / DSIL :	60 000.00 €	(30 %)
- Département :	30 000.00 €	(15 %)
- Région :	30 000.00 €	(15%)
- Agence Nationale du Sport* :	40 000.00 €	(20 %)

* Fonds dont la gestion est assurée par la DDCSPP du Doubs. Ces fonds viendraient compléter les autres subventions jusqu'à atteindre un taux de subvention de 80 % (taux maximum autorisé).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et avoir délibéré,
par **27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires susnommés ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

- **Travaux de création d'un parking devant la bibliothèque municipale – Demande d'aides financières** (annule et remplace la délibération n°07/2021 du 03/02/2021)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser les travaux de création d'un parking d'environ 12 places devant la bibliothèque municipale et de mise aux normes d'accessibilité des passages piéton permettant de rejoindre l'école (abaissement des bordures de part et d'autre des deux passages piétons, mise en œuvre de dalles podotactiles).

Ces travaux ont pour objet la sécurisation pour les usagers des abords des écoles, en absorbant une partie du flux automobile et en améliorant les cheminements piétons qui mènent à l'école, à la bibliothèque, au périscolaire et au centre d'accueil loisirs 6-12 ans.

De plus, afin de favoriser la transition numérique (notamment pour la bibliothèque), les infrastructures souterraines nécessaires seront mises en œuvre (mise en place chambre télécom et fourreaux en assurant la liaison avec la chambre Orange alimentée par la fibre optique).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 31 896.00 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds commune :	12 758.40 €
- État DETR :	9 568.80 €
- Département :	4 784.40 €
- Région :	4 784.40 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré,
par **27 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

- 1) S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) SOLLICITE l'aide financière des partenaires susnommés ;
- 3) DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Christian BEDEZ : « Juste une petite question qui concerne la route départementale, j'ai envoyé quelques photos et j'ai vu avec Monsieur TEL concernant un léger défaut qui apparaît aujourd'hui quand la pluie a été assez forte. Il s'avère que juste après un regard quand je sors de chez moi, une tâche d'eau ressort au sol. Je me demande si un tuyau n'a pas cédé et que l'eau remonte. Si l'eau remonte, elle va raviner le sous-sol et on pourrait se retrouver un jour avec la route qui s'effondre. Est-ce qu'une entreprise pourrait faire un sondage ? »

Sophie RADREAU : « On va voir ce problème et faire le nécessaire si besoin. Merci. »

Agnès TRAVERSIER : « Je voudrais juste revenir sur Madame PETRUZZELLI, c'est bien ça, elle était à la Commission de contrôle des élections. Il n'y a pas de Commission d'Appel d'Offres qui a été élue ici, on n'a pas fait de Commission d'Appel d'Offres. »

Sophie RADREAU : « On va vérifier cela. »

Après vérification, la Commission d'Appel d'Offres a bien été mise en place lors du Conseil Municipal du 25/11/2020 (délibération n° 46/2020), et Mme PETRUZZELLI occupait bien la fonction de suppléante.

Séance levée à 20h03